

**Révision de la loi sur le statut particulier**

**Dans un communiqué de presse publié ce jour, la Chancellerie d'Etat du canton de Berne fait mention de l'approbation par le Conseil-exécutif du projet de révision de la loi sur le statut particulier (LStP). Le CJB salue grandement les modifications qui seront proposées lors de la session de printemps 2021 au Grand Conseil.**

Le projet statut quo+, dont un des objectifs est de développer le statut particulier du Jura bernois, arrive à son terme avec la révision de la loi sur le statut particulier (LStP). Le contenu de cette nouvelle mouture émane de réflexions effectuées au sein de différents groupes de travail auxquels le CJB a activement participé durant ces dernières années. Dès la publication du rapport final sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal et de l'arrêté du Conseil-exécutif y relatif, les travaux ont été entrepris pour mettre en œuvre les différentes recommandations émanant de ce rapport.

Tel que relevé dans le communiqué de presse publié par le canton de Berne aujourd'hui, la révision de la LStP prévoit toute une série de mesures permettant de renforcer le Jura bernois mais également l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le CJB a activement participé à l'ensemble du processus, notamment la phase de consultation qui s'est terminée en mai 2020. Les propositions du CJB ont été reprises dans le projet de loi, telles que :

- Le passage à un seul cercle électoral pour les prochaines élections du CJB qui permettra d'apporter une meilleure lisibilité aux électeurs/trices.
- L'octroi de davantage de compétences au CJB dans l'octroi de ses subventions tant dans le Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles, le Fonds du sport ou le Fonds de loterie. Ce type de système permet d'affiner la répartition entre les trois fonds afin de répondre au plus près aux besoins de la région, tout en gardant les mêmes montants correspondant à la part de la population résidant dans le Jura bernois (environ 5.3%).
- Le transfert de tâches cantonales au CJB, avec un budget dédié. Des essais pilotes ont déjà eu lieu ou sont en cours et permettent notamment de renforcer les compétences dont dispose le CJB pour traiter avec ses partenaires voisins, tant sur le plan intercantonal que transfrontalier.
- Le renforcement des services publics en faveur de la population francophone avec notamment l'inscription des unités de l'Intendance des impôts et de la Promotion économique. L'inscription de ces unités dans la LStP permet de garantir un service francophone et de qualité dans la région.

Le CJB salue également le renforcement des compétences du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) en inscrivant notamment son nouveau périmètre d'action dans la LStP.



## Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

*La Neuveville, le 16 novembre 2020*

